

PROGRAMME DE FORMATION CATEGORIES A1-A2-A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger (maximum 125 cm³ pour la catégorie A1).

Etre capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type de 2 ou 3 roues	Conditions d'inscription	Conditions d'obtention du permis
Permis A1	125 cm ³ au maximum	Avoir au minimum 16 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR
	2 roues < 11kW		
	3 roues < 15 kW		
Permis A2	2 roues < 35 kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR
	3 roues < 15 kW		
Passerelle A	2 ou 3 roues toutes puissances	Avoir au minimum 20 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Justifier de 2 ans de permis A2 Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Formation 7h 1h Théorique 2h HC 4h CIR
	avec ou sans side-car		
	Puissance/poids < 0,2 kW/Kg		

HC : le plateau ou épreuve hors circulation (HC)

CIR : épreuve en circulation.

Bon à savoir :

- si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer la formation permis A dès 20 ans

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les **titulaires du permis B peuvent obtenir le permis A1** après une **formation de 7 h** comprenant 2 h de théorie, 2 h de pratique sur plateau et 3 h de conduite en circulation réelle.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives

Leçons pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME cf détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1 A2 A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale A1-A2: 8h HC / 12h CIR

Si déjà permis A1 : 5h HC / 10h CIR pour le permis A2

Formation 7h (1h Théorique, 2h HC / 4h CIR) pour la passerelle A

- Déterminée lors de l'évaluation de départ A1 et A2, puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne